



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mai 2016

Le treize mai deux mille seize à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

13-05-2016-07

Etaient Excusés : Mmes BERT, POHLER et M. LACOSTE PEDELABORDE (pouvoir à DUCOS-DUCQ)

Secrétaire de séance élue : Mme PATRICIA LOQUET

OBJET : ASSURANCES GARANTISSANT L ENSEMBLE DES RISQUES FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL

Le Maire rappelle que la commune de Mont a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le centre de gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents affiliés à la CNRACL et l'autre les risques liés aux agents non affiliés à la CNRACL.

Les contrats dont il s'agit, négociés pour la période 2014-2016, cesseront leurs effets le 31 décembre 2016.

Pour permettre au Centre de gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir dans ce sens.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer la position antérieure de la collectivité.

Considérant ce que représente pour la commune une démarche de type mutualise de cet ordre,

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

MAINTIENT sa position antérieure

DEMANDE au centre de gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance garantissant l'ensemble de risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL d'une part, et d'autre part non affiliés à la CNRACL.

La commune sera informée des résultats des négociations réalisées par le Centre de Gestion et sera alors appelé à prononcer son adhésion aux contrats de groupe qui seront signés par le Centre de Gestion.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 24/05/2016
 - Par transmission au Contrôle de Légimité le 24/05/2016